

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENERI.-

RUHENERI le 24 mai 1946.-

-----  
N° 540 /Sec.-

OBJET : Certificats de civisme  
Mr & Mme. LENS.

A Monsieur le CHEF DU SERVICE DES SECRETARIATS à USUMBURA.

-----

Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli les documents suivants aux fins d'obtention par Mr. et Mme. LENS du certificat de civisme :

- 1° carte d'identité belge pour Mr. l'Agronome J. LENS.
- 2° carte d'immatriculation Colonie idem.-
- 3° Attestation d'honneur.- idem.-
  
- 4° Carte d'identité belge de Madame LENS.
- 5° Carte d'immatriculation colonie idem.-
- 6° Attestation d'honneur idem.-

Pr. L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL empêché  
L'AGENT TERRITORIAL PRINCIPAL. Labiau



RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENERI

Ruhengeri, le 23 Mai 1946

=====

N° 527/Sec.

Objet:

Inspection.

Monsieur le résident,

Réf: votre 1016:Sec.1.c. au 21 Mai.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la maison désaffectée, autrefois habitée par Mr. le Agt. Terr. WILLEMS, est actuellement occupée par Madame VANPEE qui s'est cassé la jambe et doit rester sous surveillance médicale à Ruhengeri.

Il reste le gîte, toujours propre, mais peu luxueux.

J'apprends à l'instant que le pont provisoire sur rivière Kinoni sera franchissable dès demain Vendredi 24 Mai à 6 heures du matin.

L'Administrateur Territorial  
STEVENSON. A. J. F.

à Monsieur le résident du Rwanda.

KIGALI.